

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE BATOURI

MINISTRY OF DECENTRALISATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

EAST REGION

KADEY DIVISION

BATOURI'S COUNCIL

En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007-AONO/RE/DK/C-BRI/CIPM/2021 du 30 MARS 2021

EN PROCEDURE D'URGENCE pour les travaux d'ouverture de la piste Agricole de GAROUA SAMBE (10 km) (10 km) dans la Commune de Batouri, Département de la Kadey,

Région de l'Est (Lot unique).

Financement : BIP Exercice 2021,

1. Objet de l'Appel d'Offres:

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, le Maire de la Commune de Batouri lance, EN PROCEDURE D'URGENCE pour le compte de la Commune de Batouri, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux d'ouverture de la piste Agricole de GAROUA SAMBE (10 km), Commune de Batouri, Département de la Kadey, Région de l'Est (Lot unique).

2. Consistance des travaux :

Les travaux comprennent les corps d'états suivants dont la liste n'est pas exhaustive :

- ✓ Travaux préparatoire ;
- ✓ Déforestation,
- ✓ Travaux de la Chaussée ;
- ✓ Travaux d'assainissement.

3. Délai d'exécution:

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est fixé à **Trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage desdits travaux.

4. Coût prévisionnel des travaux:

Le coût prévisionnel des travaux est de **Vingt Millions (20 000 000)** de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.

5. Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6. Financement:

p

7. Cautionnement provisoire (garantie de soumission):

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **cent vingt jours (120) jours** et d'un montant de **quatre cent mille (400 000) FCFA TTC**, établi selon le modèle indiqué dans le dossier d'appel d'offres par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^{ème}) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél : **696 641 339 / 655 02 84 84** dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres:

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès de la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, **Tél : 696 641 339 / 655 02 84 84**, sur présentation d'une quittance de versement à la **Recette Municipale de BATOURI**, d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

10. Remise des offres:

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Commune de Batouri, Service de la Passation des Marchés, Tél : **696 641 339 / 655 02 84 84** au plus tard le **27 AVR 2021**

09h 00 min précises et devra porter la mention :

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°~~667~~/AONO/RE/DK/C-BRI/CIPM/2021 DU **30 MARS 2021** EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE DE GAROUA SAMBE (10 KM), DANS LA COMMUNE DE BATOURI, **DEPARTEMENT DE LA KADEY REGION DE L'EST (LOT UNIQUE)**.

Financement : BIP Exercice 2021

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

11. Recevabilité des offres:

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant **trente (30) jours** au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** à la date initiale de remise des offres.

12. Ouverture des offres:

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) temps par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Batouri, dans la salle de Conférences de l'Hôtel de Ville de Batouri, **27 AVR 2021** à **11h 00 min**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

4

L'évaluation se fera selon les critères dits éliminatoires, puis selon les critères dits essentiels par le système binaire (oui ou non).

13.1.1. Critères éliminatoires

13.1.1.1. Pièces administratives:

- a) Absence d'une pièce administrative ;
- b) Pièce falsifiée ;
- c) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

13.1.1.2. Offre technique:

- a) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » telle qu'elle est prescrite par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres;
- c) Non obtention de **dix-huit (18)** critères sur **vingt-cinq (25)** à l'issue de la notation des critères techniques essentiels.

13.1.1.3. Offre financière:

- a) Omission d'un prix unitaire quantifié ;

13.1.2. Critères essentiels:

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- a) Personnel d'encadrement (12 critères) ;
- b) Moyens matériels (09 critères) ;
- c) Références (02 critères);
- d) Chiffre d'affaires sur la patente en cours de validité de **quinze millions (15 000 000) FCFA** ou plus (01 critère);
- e) Attestation de solvabilité financière de **Quinze millions (15 000 000) FCFA** ou plus devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances (01 critère).

14. Durée de validité des offres:

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution de la lettre-commande:

Sous réserve des cas d'annulation ou d'appel d'offres infructueux prévus par le Code des marchés Publics (Articles 34 et 35), l'autorité contractante attribuera la lettre-commande au soumissionnaire le moins-disant dont l'offre, ayant satisfait à tous les critères éliminatoires, aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

16. Renseignements complémentaires:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Batouri.

Ampliations :

- ✓ DD/MINMAP
- ✓ DDMINADER/KAD (Chef Service GR) ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-C-BRI ;
- ✓ Sce /PM (C-BRI);
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives

Batouri, le **30 MARS 2021**

L'Autorité Contractante

